

pastoraLoup®

Programme associatif de soutien au pastoralisme en zones à loup

DOSSIER DE PRESENTATION - 2009



Consciente des difficultés rencontrées par l'élevage en zones de présence des grands prédateurs, l'association FERUS a mis en place, sur la problématique du loup, un programme de soutien appelé pastoraLoup.

Ce programme basé sur l'éco-citoyenneté propose une aide complémentaire aux éleveurs et bergers dans la protection de leurs troupeaux.

Afin de réduire les dommages et la vulnérabilité des animaux domestiques, il s'agit pour les personnes bénévoles sélectionnées de renforcer la présence humaine auprès du cheptel et participer aux divers travaux pastoraux nécessités par la présence du loup.

LE CONTEXTE

FERUS - association loi 1901

L'association **FERUS**, née de la fusion d'**Artus** et du **Groupe Loup France**, oeuvre pour la réhabilitation et la conservation des grands prédateurs en France

D'importance nationale, l'association a pour but, en France, dans les massifs frontaliers et en relation avec les pays européens voisins d'initier et de coordonner des actions de recherche, de sensibilisation et d'éducation liées à la sauvegarde et à la réhabilitation du loup, de l'ours et du lynx.

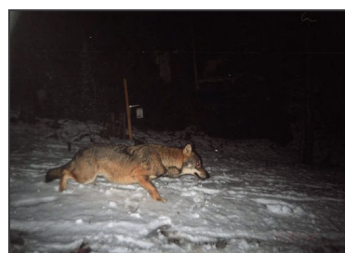
FERUS soutient que la conservation des grands carnivores ne pourra se faire sans l'acceptation de la profession agricole et des populations rurales concernées.

Dès sa création en 1993, le Groupe Loup France a lancé une politique de dialogue et de concertation avec le monde de l'élevage, considérant les éleveurs et bergers comme des partenaires pour une recherche commune de solutions partagées et durables.

A partir de 1999, le programme de soutien **pastoraLoup** s'inscrit dans cette démarche et concrétise sur le terrain la volonté de rapprochement et de collaboration entre les milieux de protection de la nature et ceux de l'élevage.

A travers cette action, l'objectif est de promouvoir et faciliter la coexistence entre les activités humaines et les grands prédateurs.

Le loup en France



Conséquence de l'expansion naturelle de la population lupine italienne, le loup recolonise depuis plus de quinze ans le sud-est de la France, sur des territoires qui lui assurent des conditions écologiques favorables (tranquillité et abondance des proies sauvages) En 2008, la population française de Loups gris (sous-espèce *Canis lupus italicus*) est estimée à 120-150 individus.

Lentement, cette population accroît ses effectifs et étend son aire de répartition sur le territoire national. A plus grande échelle, elle n'est que l'extension française de la population transalpine (franco-italo-suisse – cliché ci-dessus : loup photographié en Suisse / Kora 2008) elle-même issue et connectée à l'importante population de loups établie du Sud au Nord de l'Italie (500 à 700 individus)

La Convention Européenne de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel et **la directive communautaire Habitat Faune-Flore**, protège le loup en Europe et en France, en tant qu'« espèce strictement protégée » tout en permettant en cas de conflits importants avec les activités humaines, sa capture ou sa destruction, sous certaines conditions et sans compromettre la viabilité de ses populations.

Si majoritairement le grand public est favorable aux grands prédateurs, les populations locales concernées sont loin d'accepter la présence du loup sur "leurs terres" Les réticences sont en partie liées à l'impact possible de la prédation sur la faune sauvage (au sens cynégétique) mais sont, avant tout, soulevées par les dommages occasionnés aux animaux d'élevage et par les difficultés et contraintes qu'implique leur protection.

La problématique loup-pastoralisme

Un des obstacles majeurs à l'installation et à la conservation du loup en France vient donc principalement des risques de prédation sur les cheptels domestiques.

Bien que le régime alimentaire annuel du loup soit composé à plus de 70% d'ongulés sauvages, le plus souvent mouflons, chamois ou encore chevreuils, le prédateur s'en prend régulièrement aux animaux d'élevage. Au cours des attaques, plusieurs animaux peuvent être tués même si certains ne seront pas consommés. L'affolement du troupeau peut aussi engendrer des dommages indirects plus importants par dérochement, étouffement ou avortements ...



Chaque année, plus de 3000 animaux domestiques sont victimes de la prédation par le loup. Ce sont principalement des ovins, mais caprins, bovins et équins sont aussi la proie du prédateur.

Un peu plus de 800 000 moutons sont dénombrés durant la période estivale dans les zones de présence du loup, temporaires ou permanentes.

Ci-contre : brebis victime d'une attaque de loup sur un alpage du Verdon (04) La consommation de l'animal n'est que partielle, les loups ont été dérangés par l'arrivée des chiens de protection(B H)

Depuis le retour du loup, les méthodes d'élevage modernes sont remises en cause et la protection des troupeaux est redevenue une priorité. Pour cela, des mesures de prévention parfois ancestrales sont à nouveau mises en place. Plusieurs « outils » de protection directe des animaux sont applicables : présence humaine, chiens "patous", parcs de regroupement, effaroucheurs... Après plusieurs années d'expérience en la matière, la combinaison de ces différents moyens de protection s'avère être la façon la plus efficace de réduire les risques et dommages sur les troupeaux. On constate ainsi, en France comme ailleurs, une diminution du nombre d'attaque et du nombre de victimes par attaques sur les zones anciennement colonisées. Néanmoins, le « risque zéro » de prédation n'existera malheureusement jamais face à un tel prédateur, opportuniste et aux capacités d'adaptation considérables.

Les pratiques pastorales évoluent et « s'accommodent » de la présence du loup. Ces modifications engendrent de nouvelles contraintes d'exploitation. Surcroît de travail et nouvel effort financier sont parfois difficiles à accepter et assumer pour les éleveurs et bergers.

Le loup représente un handicap supplémentaire pour une profession qui cumule déjà un certain nombre de difficultés techniques et économiques, à fortiori en zones de montagne.

A partir de 1997, les Pouvoirs Publics ont mis en place différents programmes de soutien pour accompagner le pastoralisme en zones à loups et suivre la progression de l'espèce.

Après deux programmes *LIFE-Nature* (L'Instrument Financier pour l'Environnement) à financements communautaires, un **Plan National Loup 2004-2008** a été lancé par les ministères de l'Agriculture (MAP) et de l'Environnement (MEEDDAT) avec pour objectifs de "concilier le développement maîtrisé d'une population de loups et la poursuite d'activités pastorales" En s'appuyant sur cette expérience, un second Plan National couvrira la période 2009 - 2012

Aujourd'hui, les différents moyens de protection sont financés par le MAP via une mesure contractuelle du PDRH (la mesure 323C) Les DDAF s'occupent de leur mise en place. Le suivi scientifique de l'espèce est assuré par une cellule spécialisée de l'ONCFS, appuyée sur le terrain par un important réseau d'observateurs bénévoles * A l'issue d'une procédure de constat, les animaux domestiques prédatés sont indemnisés par le MEEDDAT.

* [PDRH : Plan de Développement Rural Hexagonal / ONCFS : Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage / DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt]

Au niveau associatif, FERUS propose une aide complémentaire au travers de son programme pastoraLoup.

Les « bénévoles pastoraLoup » apportent un soutien supplémentaire aux éleveurs et bergers dans la mise en place des moyens de prévention. Ils permettent de renforcer la présence humaine permanente auprès des troupeaux et participent aux travaux et aménagements pastoraux facilitant l'exercice du "métier" en zones à loups.

□ **Un programme d'actions pour la protection des troupeaux:**

✓ **Une aide à la surveillance des troupeaux**

A l'issue d'un stage de sensibilisation préparatoire, les bénévoles se succèdent chez les éleveurs et bergers partenaires. Sur les exploitations ou en alpage, ils participent à la surveillance des ovins ou caprins et aux diverses tâches propres à la protection du cheptel (déplacement et entretien des parcs, regroupement nocturne des animaux ...) Leur mission dure généralement deux à trois semaines

✓ **Des interventions d'urgence**

FERUS mobilise des équipes de bénévoles expérimentés pour intervenir rapidement sur un troupeau qui serait ponctuellement soumis à une forte pression de prédation.

Surveillance, effarouchement, recherche, tri des brebis ... dans ces périodes de crise les actions de première urgence ne manquent pas.

✓ **Des chantiers d'aménagements pastoraux**

Travailler en zones à loup peut nécessiter une réorganisation des zones pastorales. FERUS participe à des chantiers de création ou rénovation d'ouvrages et équipements pastoraux (parc, cabane, point d'eau, zones de regroupement ...) qui facilitent la mise en œuvre des pratiques de pâturage moins vulnérables.

Certaines de ces opérations peuvent être menées en collaboration avec d'autres acteurs institutionnels ou associatifs impliqués autour de cette thématique.

□ **Une action éco-citoyenne au service du berger et du loup**

Depuis 1999, l'association sélectionne, parmi ses adhérents et le grand public, des candidats sensibilisés à la problématique pastoralisme/ loup.

Sur plusieurs massifs et départements de l'arc alpin, en collaboration avec plus d'une quarantaine d'éleveurs et bergers, pas moins de 300 bénévoles ont, en dix éditions, participé sur le terrain à ces actions en faveur de la cohabitation.

Au-delà de l'appui technique aux éleveurs et bergers, l'intérêt du programme pastoraLoup réside également dans l'expérience humaine qu'il génère et le lien social qu'il peut recréer au cœur d'une thématique toujours conflictuelle.

Cette forme de solidarité active offre une occasion de rencontre et d'échanges à des citoyens dont les logiques de vie sont parfois très éloignées. Mieux se connaître, mieux comprendre et se comprendre sont des objectifs incontournables de ce projet.

Cet **espace de dialogue et d'ouverture**, où chacun tient compte et respecte les prises de position de l'autre, permet de dépasser l'habituel clivage "pro-loup et anti-loup", pour œuvrer ensemble à la recherche et à l'application de solutions équitables et durables, préalable indispensable à toute coexistence apaisée.

ORGANISATION DU PROGRAMME

□ Un coordonnateur, sous la tutelle du Groupe Pastoralisme de l'association, organise la promotion du programme, le recrutement des bénévoles et la logistique des missions, il assure les relations entre les différents acteurs ainsi que le suivi et/ou l'encadrement des actions de terrain.

□ Les éleveurs et bergers qui désirent accueillir des bénévoles doivent contacter le coordonnateur du programme. Une fiche spécifique d'information leur est destinée. Ils s'engageront au moment des missions, avec le bénévole et l'association, en signant une convention tripartite propre à chaque mission et dans laquelle le rôle de chacun des partenaires est clairement défini. A tout moment, une clause de rupture de « contrat » permet d'éviter des différends trop importants.

□ Conditions de participation pour les bénévoles:

- Etre âgé d'au moins 18 ans au premier jour du stage et être adhérent de l'association.
- Avoir une forte motivation et un réel intérêt pour la problématique loup-pastoralisme.
- Posséder une capacité physique suffisante pour marcher tous les jours, suivant des dénivelés et des conditions météorologiques parfois difficiles.
- Savoir-vivre en groupe tout en supportant la solitude et la rusticité. Faire preuve d'autonomie.
- Etre capable d'écoute et d'ouverture d'esprit pour évoluer dans un milieu conflictuel où ses propres opinions ne sont pas toujours partagées.

□ Le recrutement s'effectue durant l'hiver et le printemps. Un dossier d'inscription est à compléter. Les personnes sélectionnées reçoivent une documentation sur la problématique en question ainsi qu'un livret technique détaillant les différentes étapes de leur engagement associatif à venir.

□ La préparation :

Essentiellement pour les actions d'aide à la surveillance, les personnes sélectionnées suivent avant leur mission un stage de sensibilisation afin de leur présenter la problématique loup/élevage. Ce stage se déroule en avant saison durant une semaine, sur une exploitation agricole ou un alpage. C'est un moment de rencontre et d'échanges avec différents acteurs impliqués dans le "dossier loup" C'est également l'occasion de découvrir la vie pastorale et les techniques de base de l'élevage. Enfin, ce stage a pour objectif de donner aux bénévoles quelques notions sur le milieu humain et naturel qu'ils côtoieront pendant leur mission, tout en leur précisant le sens et les limites de leur action.

Trois stages sont proposés au printemps 2009. L'organisation se réserve, à l'issue de ces stages, un droit de révision sur la sélection effectuée.

□ Les actions (décrites en page 4) se déroulent dans le sud-est de la France (arc alpin principalement) d'avril en novembre. La durée des missions varie d'une semaine à un mois.

Pendant leur temps de mission, selon les actions, les bénévoles sont nourris par l'éleveur et/ou FERUS. Suivant le cas, ils peuvent être logés « en dur » notamment lorsqu'il n'y a pas de surveillance nocturne. Pour "les nuits au troupeau" le bénévole dispose de son propre matériel pour dormir (tente, matelas, duvet) Dans tous les cas, il dispose d'un lieu sec où il peut se reposer et s'abriter si le besoin s'en fait sentir.

L'immersion dans le monde des « pastres » est totale et les participants découvrent pleinement la vie pastorale. Chaque pâturage et « contexte loup » étant différents, chaque troupeau particulier et chaque berger ayant sa propre technique de travail, les tâches des bénévoles varient sensiblement selon les zones pastorales visitées.

□ Restitution : En fin de mission, FERUS demande à chaque bénévole de rédiger, à partir d'un questionnaire spécifique, un rapport de mission retraçant son expérience pastorale.

Un week-end bilan, début novembre clôture la saison. C'est l'occasion pour tous les acteurs du projet pastoraLoup de faire le point sur la saison écoulée en échangeant sur les différentes expériences de chacun et de préparer l'édition suivante ... Un rassemblement convivial pour conclure l'édition 2009.

□ Assurance et responsabilité :

Lors du stage et des missions, les participants sont assurés par FERUS en tant que bénévoles associatifs. Les dommages qu'ils pourraient occasionner de leur propre fait, relèvent de leur assurance en responsabilité civile. Le matériel ainsi que les objets personnels sont à leur propre charge.

□ Frais d'inscription pour les bénévoles: adhésion à l'association Ferus (à partir de 13 euros) + frais de participation stage de sensibilisation/w-end restitution (80 euros)

□ Déduction fiscale : 66% des frais engagés par les bénévoles dans ce programme (matériel, transports ...) sont déductibles des impôts dans la limite de 20% du revenu imposable.

A l'attention des futurs candidats « éco-bénévoles » :

PASTORALOUP, un engagement fort, ouvert à tous, mais pas un voyage d'agrément !

L'éco-bénévolat est une action militante en faveur de l'Environnement, *c'est un engagement libre aux cotés d'une association dans le but d'apporter une aide physique dans une action de protection, de valorisation ou de conservation du patrimoine naturel et humain.*

Cela suppose un désir réel de travailler pour la cause défendue, du sens pratique et une grande faculté d'adaptation.

Les bénévoles qui participent à ce programme évoluent dans un milieu conflictuel où la problématique est très complexe. Il leur est donc demandé une grande ouverture d'esprit dans une démarche personnelle alternative et constructive en collaboration avec les différents acteurs qui vivent, en France, le retour du loup au quotidien.

Le manque de motivation des bénévoles en mission pourrait dévaloriser et compromettre le travail de terrain de FERUS et l'action des participants des années précédentes.

pastoraLoup reste une expérience unique, inoubliable pour toutes les personnes ayant participé aux missions, mais ce n'est pas un voyage d'agrément !

Coordonnateur :

J-Luc Borelli
06 84 75 05 13 - pastoraLoup@ours-loup-lynx.info

Site Internet :

Plus d'info, les actus, des témoignages, des photos, le dossier d'inscription ...
sur le site de FERUS à la rubrique pastoraLoup

www.ferus.org

Siège FERUS

BP 114 - 13718 Allauch cedex
ferus@ours-loup-lynx.info - 04 91 05 05 46

Le programme pastoraLoup est soutenu par le WWF France, la SPA et le MEEDDAT

